



2EME SESSION ORDINAIRE POUR 2016

REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE

N° 2016/O2/065

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Josette RISTERUCCI
AU NOM DU GROUPE «COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT
DE GAUCHE»**

OBJET : Réalisation du projet régional de santé en cours.

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, notre Assemblée avait voté le Projet Régional de SANTE qui est en cours, cela a été possible par la tenue de nombreuses réunions de concertations avec les élus en commission.

Ce projet régional de SANTE a acté des dossiers importants sur lesquels je ne reviendrai pas dans l'intégralité.

Je voudrais cependant attirer votre attention sur un dossier important, qui a été dévoyé et qui ne répond pas aux besoins que nous avons estimés nécessaires pour les patients et notamment ceux résidant dans le rural.

Comme vous le savez, à grand renfort de « unes » dans la presse, un service de rééducation fonctionnelle de prise en charge des patients cardiologique va ouvrir à l'hôpital de Bastia.

Il est pour moi inacceptable que nous soyons encore à la traîne dans cette offre de soins et surtout, que les décisions prises par différentes commissions consultatives soient dévoyées, cela avec l'accord de l'ARS et des acteurs principaux du centre hospitalier de Bastia dont je ne fais pas partie.

Durant deux ans, je n'ai eu de cesse d'alerter tous les décideurs sans être entendue. Résultat, pour le moment, seuls les patients venant du grand Bastia pourront accéder à cette prise en charge spécialisée que nous attendions tous.

Il m'a même été répondu que les autres continueront à partir sur le continent... Avec tout ce que cela entraîne pour les patients et les familles, psychologiquement et financièrement, alors qu'il aurait dû en être autrement.

Je le rappelle une nouvelle fois, le dossier voté en 2013 prévoyait de l'hospitalisation complète et ambulatoire pour les spécialités cardiologiques et pneumologiques qui n'existe pas à ce jour.

Pouvons-nous continuer à accepter, alors que des orientations sont actées dans le PRS, que l'on se retrouve aujourd'hui dans cette situation ???

On vous répondra que l'autorisation d'activité est valable jusqu'en 2018, connaissant la situation financière de l'établissement, autant dire que l'on peut toujours rêver...

Je ne dénigre pas l'avancée obtenue mais je dénonce l'irresponsabilité de ceux qui ont décidé autrement aux dépens des patients du rural laissés sur le côté ...

Ce cas d'exemple m'amène à dire, une fois de plus, que la question centrale des moyens financiers est plus que jamais d'actualité, que celle de l'équité régionale dans l'accès aux soins aussi, que les décisions prises dans différentes instances doivent être respectées au nom de la soi-disant démocratie sanitaire que nous défendons tous.

J'ose espérer que la construction du prochain PRS et sa réalisation ne suivront pas le chemin de ce dossier extrêmement important.

Merci de votre avis sur la question.